



MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

Délibération du Conseil Municipal N°2021-008

COHESION TERRITORIALE / ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE TOURISME DURABLE AMÉNAGEMENT VISANT A AMÉLIORER L'ACCUEIL DES VISITEURS ET REQUALIFICATION DU VIEUX VILLAGE DE LA GRAVE

Séance du : 09 Février 2021

Date de convocation : 02 Février 2021

L'an deux mille vingt et un et le neuf février, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 11

Nombre de votes : 11

Présents : PIC Jean-Pierre, PIQUEMAL Michel, JACOB Roland, MATHON Sylvie, FAUST Alain, FERRIER Nathalie, FERRIER Stéphane, GILBERT Hervé, ONOL LANG Per, SIONNET Anthony.

Pouvoir de : SIONNET Philippe à PIC Jean-Pierre,

Absent : SIONNET Philippe,

Secrétaire de séance élu : FAUST Alain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Située en cœur de traversée (avec une fréquentation de véhicule très importante – RD1091), sur un site naturel et historique remarquable, la réalisation d'un projet d'aménagement et d'accueil des visiteurs se révèle être un véritable enjeu.

Ainsi la commune souhaite s'orienter sur:

- La création d'un parking étagé, semi-enterré surmonté d'un théâtre de verdure permettant l'accès à la place centrale du village.

Il s'agira d'utiliser cette structure en aménageant un étage afin d'offrir un lieu d'accueil aux événements majeurs. La situation sanitaire actuelle questionne sur la capacité d'accueillir un grand nombre de visiteurs au sein d'un espace suffisamment grand.

La configuration du village ne permet pas d'offrir un véritable lieu de rencontre, regroupant des fonctionnalités de « place de village ». Ainsi, il pourrait être envisagé la création d'un théâtre de verdure sur le « toit » du parking semi-enterré faisant office de place et de lieu de centralité. Cet espace pourrait être pensé comme un espace convivial, lieu de vie et de manifestation extérieur où pourrait se développer la vie du village. Ce lieu pourrait mixer différents types d'espaces : espaces conviviaux (bancs, table de pique-nique, ...), sportifs (mur d'escalade ou cascade de glace, espace ludique...), festifs (espace équipé pour accueillir des

manifestations avec sonorisation, éclairage, espace scénique...) et culturels/patrimonial (histoire de l'alpinisme dont La Grave fut un des berceaux).

En continuité de cette réflexion, l'espace situé devant la salle des fêtes et la crèche pourrait être étudié. Il s'agit également de l'entrée Nord de la commune. Un très grand espace goudronné marque cette entrée sans pour autant valoriser l'espace.

Une réflexion doit être portée sur la requalification du centre historique. Les rues et ruelles sont très abîmées et manquent de mises en valeur par des matériaux de qualité. Le centre historique possède du potentiel et des travaux de valorisation des espaces publics apporteraient une réelle plus-value à ce « Plus Beau Village de France ».

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- Le projet,
- Le plan de financement prévisionnel de l'étude et des travaux,

Montant du Projet **jusqu'à 2 200 000 € (HT)**

Financement du projet :

MAITRISE D'ŒUVRE =		200 000.00€ HT
- Département Hautes-Alpes	10 %	20 000.00 €
- Région PACA	40 %	80 000.00 €
- Etat	30 %	60 000.00 €
- Autofinancement communal	20 %	40 000.00 €
 TRAVAUX =		 2 000 000.00€ HT
- Département Hautes-Alpes	10 %	200 000.00 €
- Région PACA	40 %	800 000.00 €
- Etat	30 %	600 000.00 €
- Autofinancement communal	20 %	400 000.00 €

Après avoir étudié le dossier, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel des travaux du projet;
- Donne mandat à Mr Jean-Pierre PIC, Maire de la commune, ou à un adjoint, pour instruire le dossier et entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet ;
- S'engage à respecter le code des marchés publics.

Délibération adoptée

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre PIC

Date dépôt Sous-Préfecture :
Date affichage :

